

— 2012 —

Chalonnnes sur Loire.

Gestion difficile des aires d'accueil des gens du voyage

A l'issue du conseil communautaire de septembre, Stella Dupont, maire de Chalonnnes, a exprimé son inquiétude et son découragement face aux difficultés rencontrées dans la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, dans le secteur des Goullidons. Obligatoire pour les communes de plus de 5 000 habitants, ce terrain doit être entretenu régulièrement. Jusque-là, le site était fermé quatre semaines l'été permettant une révision de ses structures.

Aujourd'hui, l'augmentation du nombre des occupants et leur sédentarisation progressive posent problème. Cette année, pendant le mois de fermeture, les gens du voyage se sont installés sur des terrains attenants privés. Il a été demandé à l'association Hacienda qui gère la maintenance et l'entretien des aires d'accueil de ne pas fermer l'été. Plusieurs élus de la communauté ont exprimé leurs difficultés dans la gestion de l'accueil de cette population sur leur commune.

Ouest-France, le 19 septembre 2012

— 2016 —

Chalonnnes-sur-Loire.

Le terrain des gens du voyage en travaux



Les sanitaires actuels du terrain des gens du voyage devraient subir un nouveau mode de fonctionnement.

Un nouveau fonctionnement pour des sanitaires différents sera mis en place par la communauté de communes, qui gère le site. La communauté de communes Loire-Layon administre un terrain d'accueil des gens du voyage situé dans la commune.

Des travaux d'amélioration de ses sanitaires ont fait l'objet d'un marché public.

Les entreprises Courant pour le terrassement (Chalonnnes) et Sade CGTH (Rennes) pour le bloc sanitaire ont été choisies. Le projet, qui s'élève à 137 000 € (VRD, assainissement, rémunération de l'architecte...), fait dire à Jean-Claude Sancereau, élu chalonnais de l'opposition : « Ce terrain a vingt-cinq ans d'existence et a fait l'objet d'une remise en état complète il y a dix ans, et on réinvestit encore pour dix emplacements ! On peut se poser la question de la pérennité de ces nouvelles installations. »

Un compteur par sanitaire

Gérard Tremblay, vice-président communautaire, chargé du dossier, explique que ces sanitaires seront spécifiques, car conçus de façon individuelle (par famille), ce qui devrait inciter les résidents à mieux les prendre en charge au niveau de leur entretien et de leur consommation. Un compteur par sanitaire sera ainsi installé. Il rappelle que cinquante personnes vivent toute l'année sur ce terrain.

La prochaine réflexion portera justement sur la sédentarisation de ces personnes qui vivent quasi en permanence sur ce terrain, de les aider à s'installer ailleurs. Sur place, ce projet de rénovation suscite l'inquiétude des actuels occupants. Le contrat avec le prestataire SG2A l'Hacienda, chargé de la gestion et de la médiation pour l'occupation de ce terrain, est prolongé jusqu'à décembre, soit la fin des travaux des susdits sanitaires.

L'association Travail plus, qui gère l'entretien du terrain, voit aussi son contrat prolongé. Une convention doit être passée avec le Caisse d'allocations familiales et le Département, afin de percevoir l'Allocation logement temporaire (ALT) pour la gestion du terrain. Une participation à hauteur de 14 777 € est espérée, même si un terrain de substitution sera mis à disposition des résidents durant la période de travaux des sanitaires.

Ouest-France, le 18 mai 2016

— 2020 —

Chalonnnes-sur-Loire. Pas de deuxième terrain d'accueil gens du voyage



Le terrain actuel des gens du voyage.

La nouvelle équipe municipale a décidé de ne pas suivre le projet de l'ancienne équipe de créer un terrain adapté pour les gens du voyage à Chalonnnes. C'est en septembre-octobre 2017 que Philippe Ménard, maire depuis quelques mois, a proposé un premier grand projet : un terrain adapté pour gens du voyage. L'opposition a, lors des conseils municipaux, regretté qu'aucune communication préalable en conseil ou en commission n'ait eu lieu.

A l'automne 2017, l'opposition intervient fermement après cette initiative en soulignant un manque de concertation et d'information des habitants de la commune. Elle indique que Chalonnnes propose déjà une aire d'accueil aux gens du voyage et estime qu'il faudrait répartir les gens du voyage sur la totalité du territoire de la Communauté de communes Loire Layon Aubance (CCLLA).

Un an et demi plus tard, fin 2018, une enquête d'utilité publique est réalisée sur une déclaration de projet pour la création d'un terrain adapté. L'opposition regrette à plusieurs reprises qu'il n'y ait eu aucune délibération en amont fixant cette déclaration de projet. Pour mémoire, le commissaire enquêteur a, à l'époque, émis un avis réservé sur le manque de concertation de ce projet et s'est inquiété de la dangerosité de sa situation géographique à proximité de la route de Chemillé.

Ainsi, la nouvelle municipalité et son maire, Marie-Madeleine Monnier, ont décidé, au grand regret de l'ancienne municipalité comme l'indiquent Stella Dupont et Philippe Ménard lors des deux derniers conseils municipaux, de ne pas lever ces réserves et d'abandonner ce projet compte tenu des réserves émises par le commissaire enquêteur, du manque de concertation lié à ce projet et du manque de répartition des terrains d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la CCLLA. Elle estime que c'est à la CCLLA de créer d'autres terrains d'accueil dans d'autres communes.

Le Courrier de l'Ouest, le 20 novembre 2020

— 2021 —

Le conseil communautaire des dix communes du Loire-Layon s'est déroulé jeudi 13 à Champtocé-sur-Loire. Un dossier conséquent sur l'accueil des gens du voyage a été présenté par Gérard Tremblay, maire de Saint Aubin de Luigné, et commenté par les élus. L'État demande aux collectivités gestionnaires d'aires d'accueil de réaliser un projet social afin qu'elles continuent de percevoir l'allocation de logement temporaire.

Un état des lieux

Deux réunions de travail (avril et octobre 2012) avec l'ensemble des partenaires ont permis l'élaboration d'un document de synthèse comprenant notamment un diagnostic et un programme d'actions. L'occasion de dresser un état des lieux et de faire se rencontrer les partenaires travaillant avec les gens du voyage. Cela a permis de formaliser des actions fonctionnant déjà et, d'autre part, de faire émerger des problématiques du fonctionnement de l'aire d'accueil.

Même s'il existe des aires de petit séjour à Denée, Rochefort, Saint-Germain ou Champtocé, c'est la commune de Chalonnnes qui accueille principalement les gens du voyage sur l'aire de l'Armangé (dans sa configuration actuelle depuis 2006). Dix places peuvent recevoir vingt caravanes pour un séjour de trois mois renouvelables deux fois ; le taux d'occupation est en augmentation constante (100 % en 2012).

Un accompagnement

Pour la communauté Loire-Layon, il s'agit de proposer un accompagnement pour le cadre de vie mais aussi pour la scolarisation et l'insertion, la santé et l'intégration de ses habitants. L'entretien de l'aire est assuré par une personne de l'association d'insertion Alise Atelier. Face aux difficultés rencontrées, notamment pour le bloc sanitaire, il est envisagé un système de sanitaires différents (un par famille). Huit enfants sont scolarisés sur des écoles de la communauté, et une sédentarisation est en cours pour certaines familles. Yves Berland, élu de Chaudefonds, s'interroge sur la nécessité de proposer des actions pour les adultes « contre leur volonté ». Il ajoute : « On ne fait que s'adapter à leur comportement. » Pour sa part, Roland Bernardeau, maire de Rochefort, parle du « respect des différences » ; Valérie Levêque, maire de Champtocé, sait gré à Chalonnnes de proposer cet accueil. Les acteurs de la commission qui a élaboré ce projet social ont décidé d'éditer un annuaire de leurs contacts

et de se réunir une fois par an avec des représentants des gens du voyage.

**La communauté de communes
Loire-Layon (22 343 hab)**

Elle regroupe dix communes : Chalonnnes sur Loire, Champtocé-sur-Loire, Chaudefonds sur Layon, Denée, Ingrandes, La Possonnière, Rochefort sur Loire, Saint-Aubin-de-Luigné, Saint Georges sur Loire et Saint Germain des Prés.

Ouest-France, le 16 décembre 2021